

## **Que sont les cookies ? Voici quelques réponses :**

**Celle-ci d'abord** : il s'agirait des miettes de biscuit qu'on laisse derrière soi en le mangeant, à la manière du Petit Poucet ou de Hansel ou Gretel semant des cailloux pour retrouver leur chemin ; il y a certes une analogie entre cette situation et nos modernes cookies qui permettent de nous suivre à la trace.

**Autre hypothèse** : Avez-vous déjà eu à croquer ces petits gâteaux, les « fortune cookies », sur lesquels sont gravés des petits messages d'amitié, des compliments, des dictons ? L'allusion au message plus ou moins personnalisé avait donné une fois francisée l'expression « témoin de connexion », mais l'usage a préféré et conservé « cookies ». On trouve, parfois aussi le terme de « mouchard », à connotation négative, à cause des controverses que soulèvent les différents usages de ces cookies.

**Mais l'hypothèse la plus plausible** remonte aux années 95, alors que des ingénieurs travaillant chez Netscape, le navigateur dominant de l'époque, cherchent à garder la trace des différents éléments laissés par un client naviguant sur un site web afin qu'il puisse les mettre dans son panier. Deux programmeurs, Lou Montulli et John Giannandrea inventent une solution permettant de stocker les traces de passage du client dans ce qu'ils nomment « persistent Client State HTTP Cookies » dont il nous est resté pour faire court « Cookies ».

### **Alors, les cookies, de quoi s'agit il ?**

Sans doute avez-vous remarqué que les publicités qui s'affichent, lorsque vous naviguez sur Internet, sont souvent en parfaite adéquation avec des sites que vous avez visités plus tôt... Vous avez cherché des bottes pour l'hiver ? Tiens, des bottes s'affichent dans chaque recoin de votre navigateur ! Évidemment, rien n'est fortuit. Lorsque vous surfez, vous êtes pisté. Les sites recourent à différentes techniques, parmi lesquelles celles des « cookies », des petits fichiers espions.

Les cookies ne sont pas nécessairement nuisibles : ils peuvent servir à mémoriser votre identifiant client sur un site marchand, le contenu de votre panier, la langue d'affichage, un suivi de votre navigation à des fins statistiques ou publicitaires ...

Mais ils donnent aussi des informations sur vos préférences, vos choix.

Et aujourd'hui, l'utilisation des cookie a été largement détournée à des fins commerciales. Les sites marchands les utilisent en masse pour afficher des publicités ciblées en rapport avec vos recherches. Les « tracking cookies », d'une durée de vie illimitée et contenant l'ensemble des informations relatives à la navigation de l'utilisateur, sont ainsi collectés pour tirer le profil marketing des internautes. Des procédés qui se font le plus souvent à l'insu de l'utilisateur qui n'a en général pas conscience des informations récupérées en lien avec son profil.

Aussi vous demande-t-on toujours votre consentement. Depuis 2011 et la transposition dans la loi française de la directive européenne 2009/136/CE, le consentement préalable de l'utilisateur est indispensable à la diffusion de cookies, sauf s'ils sont strictement nécessaires au bon fonctionnement du service (typiquement la sauvegarde du contenu d'un panier d'achat, par exemple). De plus en plus de sites préviennent en effet de l'utilisation de cookies,

en affichant un « pop-up » (une fenêtre) qui vous demande de l'accepter. Mais ils ne sont pas encore assez nombreux à respecter la loi aux yeux de la Cnil (commission nationale de l'informatique et des libertés).

Depuis le 1er avril 2021, de nouvelles règles s'appliquent en matière de cookies. Les sites Internet sont tenus d'informer plus clairement leurs visiteurs sur le rôle de ces petits fichiers-espions, et les internautes doivent être en mesure de les refuser aussi simplement qu'ils les accepteraient. Pertinentes pour la maîtrise de nos données personnelles, ces nouvelles règles entrouvrent aussi la porte aux « cookie walls », qui bloquent l'accès au site en cas de refus des cookies... À moins de payer.

Les sites Internet repartent à la chasse au consentement. La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a en effet adopté de nouvelles règles en matière de cookies, à appliquer à partir du mois de mars 2021. Aujourd'hui fleurissent donc sur les sites des fenêtres d'un format nouveau. D'abord, ces « pop-up » surgissent en plein milieu de l'écran (non plus en bandeau de pied de page). Ils obligent l'internaute à agir avant de pouvoir consulter le site. En quelques lignes, le site explique son mode de fonctionnement et dit à quoi servent les différents cookies semés sur votre ordinateur ou votre smartphone lors de votre visite. Il vous encourage aussi à les accepter ou à procéder à certains réglages, c'est-à-dire à sélectionner les cookies que vous acceptez d'installer. Enfin, vous devez pouvoir les refuser en un clic.

Frédéric Siuda, administrateur de l'UFC-Que Choisir de la Vienne